

ACCÉDEZ AUX DÉCHÈTERIES
comme chez vous !



Carte
d'accès

toutes les infos !



A partir du 1^{ER} SEPTEMBRE 2019,
l'accès en déchèterie ne sera plus autorisé sans carte.
Pensez à demander la vôtre, elle est gratuite !

La communauté de communes du Pays du Neubourg (CCPN) gère **deux déchèteries** (Crosville-la-Vieille et Hondouville) et **un point vert** (Sainte-Colombe-la-Commanderie).

A l'occasion de l'ouverture de la nouvelle déchèterie de Crosville, un système d'accès avec cartes est mis en place. Le service reste gratuit pour les particuliers.

Pourquoi une carte d'accès électronique ?

- ✓ Pour **identifier** chaque usager rapidement.
- ✓ Pour **mesurer** l'utilisation du service proposé et le coût du fonctionnement.



Comment obtenir ma carte ?

Si vous habitez le Pays du Neubourg, il vous suffit de remplir un **formulaire de demande** et de le retourner à la communauté de communes du Pays du Neubourg :

- ✓ 1 chemin Saint-Célerin - BP47 - 27110 Le Neubourg
- ✓ ou par courriel : carte.decheterie@paysduneubourg.fr
- ✓ ou via le site internet www.paysduneubourg.fr



Toute demande doit être accompagnée d'un **justificatif de domicile**.

Lorsque votre carte sera prête, vous serez contacté pour la retirer **dans votre mairie** (aux horaires d'ouverture habituels).

Sauf les professionnels qui devront récupérer leur carte à la communauté de communes.

Comment utiliser ma carte ?

A chaque passage en déchèterie, vous devez vous identifier soit :

- ✓ en scannant votre carte soit :
 - × sur la borne d'accès à l'entrée
 - × sur un appareil de lecture à l'intérieur
- ✓ en présentant votre carte à l'opérateur



Le gardien pourra vous demander une pièce d'identité pour vérifier que c'est votre carte que vous utilisez.



A partir du 1^{ER} SEPTEMBRE 2019,
l'accès en déchèterie
ne sera plus autorisé sans carte.

Pensez à demander la vôtre,
elle est gratuite !



Responsabilités de l'utilisateur

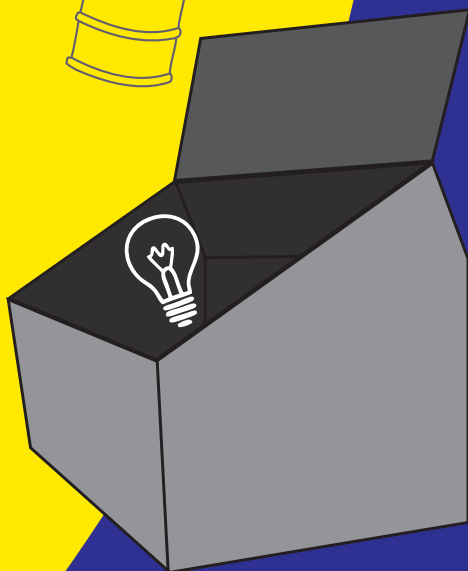


Chaque foyer possède une
carte unique, avec un numéro
d'identification qui engage la
responsabilité de son détenteur.

Il est **interdit de céder, donner, prêter**
la carte d'accès à un professionnel, une
association ou à une administration. Toute
tentative d'utilisation frauduleuse de la
carte d'accès engage la responsabilité
du titulaire qui risque de voir sa carte
désactivée et l'accès à la déchèterie interdit.

En cas de **perte, vol ou destruction** de la
carte d'accès, le titulaire devra en avertir la
CCPN qui désactivera la carte. La nouvelle
carte sera facturée.

En cas de **non utilisation** de la carte
pendant **plus de deux ans** et d'absence de
réponse de votre part, la CCPN désactivera
votre carte.



Que faire en cas de déménagement ?



Si vous déménagez en restant dans la CCPN

Votre carte reste active. Il vous suffit d'envoyer un nouveau justificatif de domicile pour mettre à jour vos coordonnées.

Si vous déménagez hors de la CCPN

Vous devez le signaler à la CCPN et rendre votre carte afin qu'elle soit désactivée.

Pour les professionnels



Nombre de cartes

Les professionnels ou administrations domiciliés sur la CCPN peuvent demander plusieurs cartes. La première est gratuite ; chaque carte supplémentaire sera facturée.

Tarifs et quantités

L'accès en déchèterie est payant pour les professionnels. A l'entrée de la déchèterie, le gardien contrôle la carte et détermine le volume et la nature des déchets apportés. Une facture semestrielle est ensuite envoyée (tarifs disponibles sur le site de la CCPN).

Les professionnels peuvent déposer jusqu'à 3m³ maximum de déchets par jour.

Entreprises extérieures

Les entreprises non domiciliées sur le territoire de la CCPN mais y effectuant des travaux peuvent entrer dans les déchèteries en remplissant une demande d'autorisation temporaire d'accès sur place.

Retrouvez le règlement complet et les horaires de déchèteries sur

www.paysduneubourg.fr

Déchèterie

La carrière Auzoux
Route de la forêt
27 400 Hondouville

Déchèterie

Rue du Moulin Brulé
27 110 Crosville-la-Vieille

Point Vert

Rue du Tilleul Lambert
27 110 Sainte-Colombe
la-Commanderie



Pays du Neubourg
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Communauté de communes du Pays du Neubourg

service prévention et gestion des déchets - 1 chemin Saint-Célerin - BP47 - 27110 Le Neubourg
dechets@paysduneubourg.fr - 02 32 24 80 92